



Doc. 12843

23 janvier 2012

La Convention européenne des droits de l'homme: renforcement et refonte de la formation des juges, des forces de l'ordre et des avocats

Proposition de recommandation

déposée par M. Dick MARTY et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire observe avec satisfaction que la Convention européenne des droits de l'homme fait partie intégrante de l'ordre juridique interne et est applicable en principe dans l'ensemble des États parties à la Convention. Le renforcement et la refonte de la mise en œuvre concrète de ce principe s'imposent pour garantir l'efficacité de la Convention.

La mise en œuvre satisfaisante de la Convention à l'échelon national impose de tenir compte de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, comme le soulignent plusieurs recommandations du Comité des Ministres. Il est par conséquent indispensable d'intensifier les mesures prises pour assurer la formation des juges, des procureurs, des forces de l'ordre, et des avocats.

La Cour a récemment proposé d'élaborer son propre programme de formation. Ce n'est pas là une question dont devrait se charger un organe judiciaire, notamment lorsqu'il a du mal à faire face à sa lourde charge de travail. La mission première d'une juridiction consiste à statuer sur les requêtes dont elle est saisie. C'est avant tout à l'échelon intergouvernemental de l'Organisation qu'il appartient de se charger de la formation, le cas échéant en partenariat avec d'autres instances.

Les programmes de formation actuels du Conseil de l'Europe doivent faire l'objet d'une refonte. Des mesures essentielles doivent être prises pour améliorer la manière dont cette tâche importante est entreprise. Les stratégies des divers programmes de formation actuels du Conseil de l'Europe doivent être centralisées et coordonnées d'urgence, afin de permettre aux États membres de mettre en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des Ministres à cet effet. L'Assemblée recommande par conséquent au Comité des Ministres d'entreprendre un bilan et une refonte d'envergure du mode de fonctionnement actuel du système, qui exigera peut-être la création d'une « École de formation judiciaire » du Conseil de l'Europe ou d'un établissement similaire.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MARTY Dick, Suisse, ADLE
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ÇONKAR Ahmet Berat, Turquie, GDE
DIŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOLOVATY Serhiy, Ukraine, ADLE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
HUOVINEN Susanna, Finlande, SOC
HUOVINEN Susanna, Finlande, SOC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
KARSKI Karol, Pologne, GDE
KIVALOV Serhii, Ukraine, GDE
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
MINCHEV Krasimir, Bulgarie, PPE/DC
MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
PANȚIRU Tudor, Roumanie, SOC
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre
REIMANN Maximilian, Suisse, ADLE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste